



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

Province de Québec  
MRC de Drummond

**Conseil des maires et mairesses de la MRC de Drummond**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires et mairesses de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle du conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le mercredi **23 janvier 2019 à 20 h**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et au règlement MRC-754.

**SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :**

Alexandre Cusson	préfet
Yves Grondin	représentant de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
François Parenteau	maire de Lefebvre
Albert Lacroix	maire de Saint-Eugène
Sylvain Jutras	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
François Lupien	maire suppléant de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Guy Lavoie	maire de Saint-Bonaventure
Hélène Laroche	mairesse de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Richard Kirouac	maire suppléant de Saint-Edmond-de-Grantham
Thérèse Francoeur	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Nathacha Tessier	mairesse de Saint-Germain-de-Grantham
Robert Julien	maire de Saint-Guillaume
Diane Bourgeois	mairesse de Saint-Lucien
Line Fréchette	mairesse de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoit Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairesse de Wickham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Alexandre Cusson, préfet.

Sont également présents :

M. Guy Drouin, directeur général et secrétaire-trésorier  
Me Michel Royer, greffier et secrétaire-trésorier adjoint  
Mme Valérie Carrère, directrice aux services techniques



## **1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES**

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*MRC12228/01/19*

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé,

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Yves Grondin

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, avec quelques modifications. Les points 9 C.1) et 14 A.1) sont retirés.

L'ordre du jour se lit maintenant comme suit :

### **1. Mot de bienvenue et présences**

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

### **3. Adoption du procès-verbal du conseil du 12 décembre 2018**

### **4. Dépôt du procès-verbal du CAP du 4 décembre 2018**

### **5. L'agenda de la MRC**

### **6. Finances**

A) Comptes à payer / Dépôt

B) Autorisations de paiements

B.1) Richard Lampron / Rencontre Cooptel, suivi et révision de la conception

B.2) C3F Télécom Inc. / Facturation décembre 2018

B.3) Fédération québécoise des municipalités / Avis d'adhésion à la FQM

B.4) Ville de Drummondville / Coût des matières dangereuses

### **7. Administration**

A) Règlement MRC-862 sur la rémunération des élus municipaux / Adoption

B) Règlement MRC-864 décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de rénovation intérieur à l'édifice qui abrite la MRC de Drummond / Adoption

C) Projet de règlement MRC-865 abrogeant le règlement MRC-293 relatif à la fréquence et à l'heure des séances du conseil de la MRC de Drummond / Présentation du règlement et avis de motion

D) Entente de service L'Arterre Centre-du-Québec / Autorisation de signature



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

- E) Dépôt de candidature au Programme Proximité du MAPAQ / Projet de déploiement de l'identité bioalimentaire du Centre-du-Québec
- F) FARR / Autorisation à déposer un projet
- G) Réseaux Plein Air Drummond / Rapport final 2018 pour l'entretien de la Route verte

## 8. Évaluation

- A) Rapport sur la tenue à jour des rôles

## 9. Aménagement

- A) Rapport du comité consultatif agricole (CCA)
  - A.1) Appui à une demande d'exclusion – Drummondville / Ferme des Voltigeurs
  - A.2) Appui à une demande d'exclusion – Drummondville / Rose Drummond
- B) Approbation de modifications à des règlements et au plan d'urbanisme
  - B.1) Drummondville
    - B.1.1) Règlement n° RV18-5043  
Soustraire les zones rurales R-9416 et R-9417 des restrictions applicables aux bâtiments accessoires pour les habitations mobiles
- C) Plan de développement de la zone agricole
  - ~~C.1) Dépôt de candidature au Programme Proximité du MAPAQ / Projet de mise en place d'un marché~~
  - C.2) Dépôt de candidature au Programme Proximité du MAPAQ / Projet de promotion des producteurs et produits

## 10. Gestion des cours d'eau

- A) MRC d'Acton / Entente relative à la gestion de travaux dans une partie du cours d'eau Marquis

## 11. Matières résiduelles

## 12. Sécurité publique

## 13. Développement économique, social et culturel

- A) Addenda à l'entente de développement culturel / Autorisation

## 14. Correspondance

- A) Demandes d'appui
  - ~~A.1) MRC de Papineau / Demande au gouvernement du Québec de considérer l'importance des MRC dans le cadre de la préparation et la conclusion du prochain accord de partenariat avec les municipalités~~



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

A.2) MRC Brome-Missisquoi / Actions pour l'achat local de produits agroalimentaires

B) Informations générales

**15. Divers**

**16. Période de questions**

**17. Levée de la séance**

ADOPTÉ

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
12 DÉCEMBRE 2018**

*MRC12229/01/19*

Il est proposé par Sylvain Jutras  
Appuyé par Guy Lavoie  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER et DE SIGNER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 décembre 2018.

ADOPTÉ

**4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 4 DÉCEMBRE 2018**

Le secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal de la séance du comité administratif et de planification du 4 décembre, tel qu'adopté par ce dernier.

**5. L'AGENDA DE LA MRC**

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil pour le mois de janvier 2019 est déposée pour information.

**6. FINANCES**

A) COMPTES À PAYER / DÉPÔT

Conformément aux règlements MRC-753, MRC-754 et MRC-756, le secrétaire-trésorier dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois de janvier 2019. Il n'y a pas de question.

Janvier 2019

Factures incompressibles acquittées	711 929,55 \$
Factures approuvées	54 378,78 \$
Rémunérations	7 891,60 \$
Allocations de dépenses	3 945,80 \$
Remboursement des dépenses	49,59 \$



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

B) AUTORISATION DE PAIEMENTS

B.1) Richard Lampron / Rencontre Cooptel, suivi et révision de la conception

*MRC12230/01/19*

CONSIDÉRANT le mandat pour services professionnels d'accompagnement dans la réalisation des plans et devis du dossier de fibre optique octroyé à Richard Lampron;

CONSIDÉRANT les travaux effectués par le consultant;

CONSIDÉRANT la facture numéro 1055 datée du 21 décembre 2018, reçue à la MRC;

Il est proposé par Albert Lacroix

Appuyé par Nathacha Tessier

ET RÉSOLU

DE PROCÉDER et D'AUTORISER le paiement de la facture de Richard Lampron portant le numéro 1055 et datée du 21 décembre 2018 au montant de 1 775 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

B.2) C3F Télécom Inc. / Facturation décembre 2018

*MRC12231/01/19*

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'ingénierie a été attribué à la firme C3F, « Fourniture de services professionnels pour la conception d'un réseau de fibre optique », signé le 25 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le travail de revue de conception est amorcé;

CONSIDÉRANT le calendrier des déboursés échelonné sur la durée du mandat;

Il est proposé par Sylvain Jutras

Appuyé par Michel Noël

ET RÉSOLU

DE PROCÉDER et D'AUTORISER le paiement au montant de 31 620 \$ plus taxes.

ADOPTÉ



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

B.3) Fédération québécoise des municipalités / Avis d'adhésion à la FQM

*MRC12232/01/19*

CONSIDÉRANT le règlement MRC-849 sur l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités désirent continuer leur adhésion à la FQM pour l'année 2019, contribuer à son fonds de défense ainsi qu'au service de ressources humaines, sauf pour la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover;

CONSIDÉRANT l'avis d'adhésion de la FQM pour l'année 2019;

Il est proposé par Diane Bourgeois

Appuyé par Robert Julien

ET RÉSOLU

DE PROCÉDER et D'AUTORISER le paiement au montant de 28 427,67 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

B.4) Ville de Drummondville / Coût des matières dangereuses

*MRC12233/01/19*

CONSIDÉRANT QUE le règlement MRC-853 prévoit les sommes nécessaires pour régler les dépenses relatives à l'Entente de services Drummondville sur les matières dangereuses;

CONSIDÉRANT QUE la somme de 35 172,41 \$ représentant les coûts reliés au service d'intervention impliquant des matières dangereuses;

Il est proposé par Benoît Bourque

Appuyé par Hélène Laroche

ET RÉSOLU

DE PROCÉDER et D'AUTORISER le paiement au montant de 35 172,41 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

**7. ADMINISTRATION**

A) RÈGLEMENT MRC-862 SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX /  
ADOPTION

*MRC12234/01/19*

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001)*, la Municipalité régionale de comté de Drummond (ci-après : la « MRC ») a adopté le 11 février 2015, un règlement fixant la rémunération de ses membres;



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE des modifications législatives, effectives à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, ont été apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a proposé dans son budget 2017 que les allocations non soumises à une justification que reçoivent les élus municipaux pour des dépenses liées à leurs fonctions cessent, à partir de 2019, d'être considérées comme un revenu non imposable et deviennent entièrement comprises dans le calcul de leur revenu aux fins de l'impôt;

CONSIDÉRANT QUE les salaires et allocations versés aux élus sont loin d'être proportionnels aux dépenses encourues et au temps investi par les élus dans le cadre de leurs fonctions;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'actualiser le règlement relatif au traitement des élus en édictant dans un nouveau règlement, les règles relatives au traitement des élus de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en conséquence, d'abroger et de remplacer le règlement MRC-757 relatif au traitement des membres du conseil adopté par le conseil de la MRC, le 11 février 2015;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 21 novembre 2018 et qu'un avis de motion a été donné le 21 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet relatif au présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

Il est proposé par François Parenteau  
Appuyé par Thérèse Francoeur  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement MRC-862 sur la rémunération des élus municipaux.

ADOPTÉ

B) RÈGLEMENT MRC-864 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉNOVATION INTÉRIEURS À L'ÉDIFICE QUI ABRITE LA MRC DE DRUMMOND / ADOPTION

MRC12235/01/19

CONSIDÉRANT la volonté des élus et de la direction générale d'aller de l'avant dans le dossier de la rénovation de l'édifice abritant les activités de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces travaux pour la MRC est estimé à 439 972 \$, conformément aux estimations préparées par la firme d'architectes UN À UN;



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces travaux;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné conformément à l'article 445 du Code municipal lors de la séance du 12 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été présenté au conseil et qu'il y a eu communication de l'objet et de la portée du règlement conformément à l'article 445 du Code municipal lors de la séance du 12 décembre 2018;

Il est proposé par Diane Bourgeois

Appuyé par Hélène Laroche

ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement MRC-864 décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de rénovation intérieurs à l'édifice qui abrite la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

C) PROJET DE RÈGLEMENT MRC-865 ABROGEANT LE RÈGLEMENT MRC-293 RELATIF À LA FRÉQUENCE ET À L'HEURE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC DE DRUMMOND / PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par Nathacha Tessier à l'effet que, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, sera soumis pour adoption le règlement numéro MRC-865 abrogeant le règlement MRC-293 relatif à la fréquence et à l'heure des séances du conseil de la MRC de Drummond.

L'objet du règlement MRC-865 est d'abroger le règlement MRC-293 qui est devenu désuet.

Copie du projet de règlement MRC-865 est remise à tous les membres du conseil de la MRC de Drummond conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

D) ENTENTE DE SERVICE L'ARTERRE CENTRE-DU-QUÉBEC / AUTORISATION DE SIGNATURE

*MRC12236/01/19*

CONSIDÉRANT QUE le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Drummond est entré en vigueur à l'automne 2017;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a entamé sa mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE l'orientation 1 du PDZA consiste à « favoriser et à soutenir l'accès à la propriété ou à un projet agricole par la relève » et qu'une des actions du PDZA est de « créer une banque de terres ou adhérer au projet provincial (Arterre) »;

CONSIDÉRANT QUE les MRC du Centre-du-Québec ont pris la décision de se regrouper et d'adhérer au service de l'Arterre;





Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE le projet bénéficie de l'aide financière du Fonds d'appui au rayonnement des régions;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska est responsable de l'enjeu régional 4 « valoriser le milieu agricole »;

Il est proposé par Jean Parenteau  
Appuyé par Sylvain Jutras  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général de la MRC de Drummond à signer l'entente de service pour le projet de l'Arterre.

ADOPTÉ

E) DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE AU PROGRAMME PROXIMITÉ DU  
MAPAQ

*MRC12237/01/19*

CONSIDÉRANT QUE la valorisation du milieu agricole est l'une des priorités de la stratégie régionale de vitalité et d'occupation du territoire du Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT QU'une entente sectorielle de développement bioalimentaire a été signée par les cinq (5) MRC de la région, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Fédération régionale de l'UPA du Centre-du-Québec afin de mettre en commun leur expertise et leurs ressources pour travailler sur des projets collectifs;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a lancé récemment un appel de projets dans le cadre du Programme Proximité, la date butoir étant fixée au 8 février prochain;

CONSIDÉRANT QUE les cinq (5) MRC du Centre-du-Québec souhaitent déposer un ou des projets s'inscrivant dans les critères du Programme Proximité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a été désignée à titre de demandeur pour le ou les dépôts du projet;

Il est proposé par Line Fréchette  
Appuyé par Yves Grondin  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Drummond, à signer et à déposer à la direction régionale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec le ou les formulaires de demande d'aide financière au Programme Proximité.

ADOPTÉ



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

F) FARR / AUTORISATION À DÉPOSER UN PROJET

*MRC12238/01/19*

CONSIDÉRANT QUE le comité de développement des projets recommandera à la Table des MRC du Centre-du-Québec l'acceptation d'un projet visant à mettre en œuvre le projet secrétariat régional à la main-d'œuvre, chantier priorité deux : Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région;

CONSIDÉRANT QU'une MRC du Centre-du-Québec doit être désignée à titre de promoteur du projet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désignée assumera la gestion des sommes du FARR liée à ce projet;

Il est proposé par Diane Bourgeois

Appuyé par Robert Julien

ET RÉSOLU

D'AUTORISER Alexandre Cusson, préfet, ou en son absence, Guy Drouin, directeur général à signer et à déposer à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le formulaire de demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour le projet secrétariat régional à la main-d'œuvre, chantier priorité deux : « Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région ».

ADOPTÉ

G) RÉSEAUX PLEIN AIR DRUMMOND / RAPPORT FINAL 2018 POUR  
L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE

*MRC12239/01/19*

CONSIDÉRANT la préparation par Réseaux Plein Air Drummond (RPAD) d'une demande d'aide financière pour l'année 2018, dans le cadre du programme à l'entretien de la Route verte du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre des conditions rattachées au programme et concernant le versement des contributions gouvernementales, la documentation nécessaire à l'appui de la demande de versement final pour 2018 est prête à être adressée au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Il est proposé par Jean Parenteau

Appuyé par Nathacha Tessier

ET RÉSOLU

D'APPROUVER ET D'ADOPTER le rapport final des travaux effectués en 2018 dans le cadre du programme à l'entretien de la Route verte préparé par Réseaux Plein Air Drummond, incluant le volet financier, aux fins d'obtenir du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports qu'il effectue le paiement final de la somme due.



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

QUE ledit rapport final soit transmis au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports avec un exemplaire de la présente résolution.

DE REMETTRE à Réseaux Plein Air Drummond la somme complète à venir dès sa réception à la MRC, puisqu'elle représentera les frais d'entretien, et de ce fait, lui reviendra de plein droit.

ADOPTÉ

## 8. ÉVALUATION

### A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est déposé. Il n'y a pas de question.

## 9. AMÉNAGEMENT

### A.1) APPUI À UNE DEMANDE D'EXCLUSION – DRUMMONDVILLE / FERME DES VOLTIGEURS

*MRC12240/01/19*

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville requiert l'appui de la MRC de Drummond dans le cadre d'une demande d'exclusion de la zone agricole permanente qui sera envoyée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à exclure une superficie de 1 500 m<sup>2</sup>, soit une partie du lot 4 349 660, qui est contiguë au périmètre urbain, afin de permettre à la Ferme des Voltigeurs d'installer de nouvelles infrastructures d'assainissement des eaux;

CONSIDÉRANT QUE la demande est sans impact significatif sur les activités agricoles sur le site visé ou sur la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Drummond est en vigueur depuis le 25 juillet 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif agricole le 9 janvier 2019;

Il est proposé par Michel Noël  
Appuyé par Thérèse Francoeur  
ET RÉSOLU

D'INFORMER la Ville de Drummondville que la MRC de Drummond appuie sa demande d'exclusion qui sera présentée à la Commission de protection du territoire agricole de Québec (CPTAQ), laquelle est conforme aux orientations contenues au schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

A.2) APPUI À UNE DEMANDE D'EXCLUSION – DRUMMONDVILLE / ROSE  
DRUMMOND

*MRC12241/01/19*

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville requiert l'appui de la MRC de Drummond dans le cadre d'une demande d'exclusion de la zone agricole permanente qui sera envoyée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à soustraire de la zone agricole une partie du lot 4 433 139 d'une superficie de 2 065 m<sup>2</sup>, adjacent au périmètre d'urbanisation sur le boulevard Lemire Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à régulariser les activités commerciales de Rose Café, qui est un usage accessoire aux activités agricoles réalisées sur la propriété de Rose Drummond;

CONSIDÉRANT QUE la demande est sans impact significatif sur les activités agricoles sur le site visé ou sur la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Drummond est en vigueur depuis le 25 juillet 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif agricole le 14 novembre 2018;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Robert Julien

ET RÉSOLU

D'INFORMER la Ville de Drummondville que la MRC de Drummond appuie sa demande d'exclusion qui sera présentée à la Commission de protection du territoire agricole de Québec (CPTAQ), laquelle est conforme aux orientations contenues au schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

B) APPROBATION DE MODIFICATION À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

B.1) Drummondville

B.1.1) Règlement n° RV18-5043

*MRC12242/01/19*

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV18-5043 modifiant son règlement de zonage n° 4300;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de soustraire les zones rurales R-9416 et R-9417 des restrictions applicables aux bâtiments accessoires pour les habitations mobiles;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Jean Parenteau  
Appuyé par Carole Côté  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° RV18-5043 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV18-5043 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

C) PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

C.2) DÉPÔT DE CANDIDATURE AU PROGRAMME PROXIMITÉ DU MAPAQ /  
PROJET DE PROMOTION DES PRODUCTEURS ET PRODUITS

MRC12244/01/19

CONSIDÉRANT QUE le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Drummond est entré en vigueur à l'automne 2017;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a entamé sa mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE l'orientation 2 du PDZA consiste à « favoriser la mise en valeur des produits locaux et leur mise en marché de proximité » et qu'une des actions du PDZA est de « créer un site Web localisant les producteurs locaux et les kiosques à la ferme et référencer les entreprises en circuit court »;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a lancé récemment un nouvel appel de propositions dans le cadre du Programme Proximité, la date butoir étant fixée au 8 février prochain;

CONSIDÉRANT QUE le projet de promotion des producteurs et produits de la MRC de Drummond s'inscrit dans les critères du Programme Proximité;

Il est proposé par Line Fréchette  
Appuyé par Nathacha Tessier  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Drummond, à signer et déposer à la direction régionale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le formulaire de demande d'aide financière au Programme Proximité pour le projet de promotion des producteurs et produits.

ADOPTÉ



## 10. GESTION DES COURS D'EAU

### A) MRC D'ACTON / ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DE TRAVAUX DANS UNE PARTIE DU COURS D'EAU MARQUIS

MRC12244/01/19

CONSIDÉRANT QUE le cours d'eau Marquis est sous compétence commune des MRC d'Acton et de Drummond du fait qu'il relie le territoire de ces deux MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'article 109 de la *Loi sur les compétences municipales* permet d'exercer cette compétence commune via une entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les MRC d'Acton et de Drummond ont choisi de conclure une entente intermunicipale aux fins d'exercer leur compétence commune sur ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE, à la suite des relevés exécutés par la MRC d'Acton, des travaux d'entretien sont requis pour ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Acton prend en charge la responsabilité de la gestion et de l'exécution des travaux d'entretien requis;

CONSIDÉRANT QUE tous les coûts liés à l'entente sont à la charge exclusive de la MRC d'Acton;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente permet d'éviter la tenue d'une rencontre du Bureau de délégués et d'accélérer les procédures, tout en réduisant les frais pour les MRC concernées;

Il est proposé par Robert Julien  
Appuyé par François Parenteau  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le préfet et la direction générale à signer l'entente relative à la gestion de travaux dans une partie du cours d'eau Marquis proposée par la MRC d'Acton.

ADOPTÉ

## 11. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun item n'est discuté à ce point.

## 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun item n'est discuté à ce point.



### **13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL**

#### **A) ADDENDA À L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL / AUTORISATION**

*MRC12245/01/19*

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a conclu le 22 août 2017 une entente de développement culturel 2018-2020 avec le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QU'en 2019, la MRC de Drummond réalisera un projet d'animations culturelles dans les classes de francisation de la Commission scolaire des Chênes évalué à 4 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications a confirmé par courriel qu'une aide financière supplémentaire de 2 000 \$ sera versée à la MRC de Drummond pour la réalisation dudit projet;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Chênes investira une somme de 2 000 \$ pour la réalisation dudit projet;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la signature de l'avenant qui modifie l'entente de développement culturel;

CONSIDÉRANT les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Diane Bourgeois

Appuyé par Sylvain Jutras

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'avenant à l'entente de développement culturel.

D'AUTORISER le préfet et le directeur général à signer pour et au nom de la MRC de Drummond l'avenant de l'entente de développement culturel.

ADOPTÉ

### **14. CORRESPONDANCE**

#### **A) DEMANDES D'APPUI**

##### **A.2) Actions pour l'achat local de produits agroalimentaires**

*MRC12246/01/19*

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçue de la MRC Brome-Missisquoi quant aux actions pour l'achat local de produits agroalimentaires;

CONSIDÉRANT la Politique d'achats responsables de la MRC de Drummond adoptée le 9 mars 2016;





Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT l'orientation 2 du Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Drummond qui consiste à « Favoriser la mise en valeur des produits locaux et leur mise en marché de proximité »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond recèle de produits agroalimentaires de qualité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et les municipalités organisent des événements tels que des cocktails, des repas, des lunchs d'affaires, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et les municipalités aident financièrement des organismes, des lieux culturels et des établissements qui, dans certains cas, organisent des événements ou offrent des repas, des boissons et des produits transformés;

CONSIDÉRANT QU'il est dans la mission de la MRC et des municipalités de soutenir l'économie locale;

Il est proposé par Jean Parenteau  
Appuyé par Nathacha Tessier  
ET RÉSOLU

QUE la MRC de Drummond adhère aux principes suivants :

- De promouvoir la fierté de choisir d'abord des produits et services agroalimentaires dans la MRC de Drummond;
- De demander aux organismes publics d'adopter le principe de favoriser les produits agroalimentaires locaux;
- De demander aux municipalités d'inclure dans l'évaluation des projets à être financés une bonification pour l'utilisation ou la promotion de produits agroalimentaires locaux;

DE DEMANDER à toutes les municipalités et MRC du Québec d'adopter des actions en faveur de l'achat et de la promotion des produits agroalimentaires locaux.

ADOPTÉ

## B) INFORMATIONS GÉNÉRALES

3 décembre 2018	Comptoir alimentaire Drummond / Demande de dons monétaires
4 décembre 2018	MRC de Papineau / Demande au gouvernement du Québec de considérer l'importance des MRC dans le cadre de la préparation et la conclusion du prochain accord de partenariat avec les municipalités
4 décembre 2018	Éco Entreprises Québec / Financement de la collecte sélective
5 décembre 2018	Fédération canadienne des municipalités / Formulaire pour devenir membre et facture d'adhésion





Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

6 décembre 2018	MRC de Beauce-Sartigan / Demande de révision de la nouvelle politique de la Société de l'assurance automobile du Québec
6 décembre 2018	Canton de Lingwick / Formation adaptée aux élections simultanées
6 décembre 2018	Municipalité de Newport / Formation adaptée aux élections simultanées
6 décembre 2018	Commission de toponymie du Québec / Décisions de la Commission
6 décembre 2018	MRC du Val-Saint-François / Nomination des délégués de comté
7 décembre 2018	SDED / Adhésion à titre de membre 2018-2019 de la SDED
19 décembre 2018	Parcs Régionaux du Québec / Confirmation de notre statut de membre associé
31 décembre 2018	Cabinet du Premier ministre / Correspondance à la MRC de Drummond au sujet du maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario

## 15. DIVERS

Aucun item n'est discuté à ce point.

## 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public. Aucune question n'est posée par le public.

## 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

*MRC12246/01/19*

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par François Parenteau  
Appuyé par Diane Bourgeois  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉ



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 h 14.

---

Alexandre Cusson  
Préfet

---

Guy Drouin  
Secrétaire-trésorier

